



OSISKO ANNONCE LA PUBLICATION DE SON RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

Montréal, 17 avril 2025 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer la publication de son rapport de développement durable 2024, intitulé *Growing Responsibly* (Une croissance responsable) (le « **rapport** »). Tous les montants figurant dans le présent communiqué sont exprimés en dollars américains.

Le rapport marque la cinquième édition de *Growing Responsibly* (Une croissance responsable) et met en évidence les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** ») d'Osisko ainsi que les principales mesures de performance pour 2024.

Heather Taylor, vice-présidente, développement durable et communications d'Osisko, a commenté : « Dans cette cinquième édition de *Growing Responsibly* (Une croissance responsable), Osisko est fière de souligner l'évolution continue de ses pratiques en matière de développement durable. En 2024, nous avons fait progresser des initiatives clés dans le cadre de notre stratégie climatique, de nos investissements communautaires, de notre gouvernance et de l'engagement de nos employés. Qu'il s'agisse de la mise en œuvre de notre stratégie 2024-2027 sur le changement climatique et de la réalisation de la première divulgation CDP d'Osisko, de l'atteinte de notre objectif de diversité des sexes au sein du conseil d'administration ou de l'amélioration de la diligence raisonnable liée aux enjeux ESG, nos efforts reflètent un engagement commun en faveur d'une croissance responsable. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir obtenu la certification *Great Place to Work* et d'avoir lancé un programme de jumelage de dons des employés pour soutenir davantage les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Comme toujours, notre objectif est de veiller à ce que la création de valeur à long terme aille de pair avec les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de responsabilité sociale et de gestion de l'environnement. »

Voici quelques faits saillants du rapport :

Gestion de l'environnement :

- Mise en œuvre de la stratégie climatique 2024-2027
- Réalisation de la divulgation inaugurale dans le cadre de l'enquête sur le changement climatique de CDP
- Achat et retrait de crédits de carbone pour compenser les émissions de portée 2 et 3 liées aux déplacements des employés.

Soutien à nos employés et à nos communautés :

- Contribution de plus de 361 000 \$ à des investissements communautaires
- Mise en place d'une politique interne d'appariement des dons
- Obtention de la certification *Great Place to Work*
- Amélioration des mécanismes de retour d'information et d'engagement des employés

Excellence en matière de gouvernance et de surveillance :

- Réalisation de l'objectif de 40 % de femmes au sein du conseil d'administration de la Société
- Intégration officielle des considérations liées aux enjeux ESG dans les étapes avancées de diligence raisonnable
- Révision par Osisko de l'évaluation de la matérialité pour tenir compte de l'évolution des normes de divulgation.
- Maintien d'une position de leader auprès des agences de notation ESG
 - « *ESG Industry Top-Rated* » et « *ESG Regional Top-Rated* » par Sustainalytics, « *AA* » par MSCI et « *Prime* » par ISS

Pour plus d'informations sur les initiatives d'Osisko en matière de développement durable, veuillez consulter le site Web à l'adresse suivante : www.osiskogr.com.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société intermédiaire de redevances de métaux précieux axée sur les Amériques qui a commencé ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille nord-américain de plus de 185 redevances, flux de métaux et ententes d'écoulement de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 3 % à 5 % sur le rendement net de fonderie du complexe Canadian Malartic, l'une des plus importantes opérations aurifères au Canada.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Grant Moenting

Vice-président, marchés des capitaux

Tél : (514) 940-0670 #116

Portable : (365) 275-1954

Courriel : gmoenting@osiskogr.com

Heather Taylor

Vice-présidente, développement durable et communications

Tél : (514) 940-0670 #105

Courriel : htaylor@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs, au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l'information prospective au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le changement climatique, la capacité à soutenir davantage les communautés et à garantir la création de valeur à long terme. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par les mots suivants l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) en temps opportun, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou litige concernant les titres de propriété, les permis ou licence d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (e) la disponibilité continue du capital et du financement à Osisko ou aux opérateurs des propriétés, et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (f) les réponses des gouvernements concernés aux épidémies de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, ainsi que l'impact potentiel des épidémies de maladies infectieuses sur les activités, les opérations et la situation financière d'Osisko; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko, (b) l'intégration des actifs acquis, (c) la détermination du statut de PFIC d'Osisko, (d) que les informations financières préliminaires peuvent faire l'objet d'ajustements en fin de trimestre, (e) la capacité d'Osisko à mettre en œuvre sa stratégie climatique, (f) la réalisation des efforts d'Osisko pour maintenir la neutralité carbone et la réussite des efforts de réduction des émissions de carbone, (g) la disponibilité des fonds pour financer les investissements communautaires. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, notamment (I) l'absence de changement significatif dans les revenus et les actifs courants de la Société en ce qui concerne la détermination de son statut de PFIC, (II) l'engagement continu d'Osisko à améliorer ses objectifs de développement durable, (III) la validité continue de la science et des hypothèses climatiques relatives au changement climatique, (IV) l'absence de changements importants dans le cadre réglementaire relatif au climat et à la divulgation d'informations liées au climat, (V) l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, (VI) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique (y compris les prévisions de production), (VII) l'exactitude des déclarations publiques et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les prévisions de développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (VIII) l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante, (IX) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants et (X) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR+, au www.sedarplus.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. Osisko souhaite avertir que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres devraient considérer prudemment les facteurs ci-dessus ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et le risque qu'ils impliquent. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais aucune garantie ne peut être fournie quant au fait que ces attentes seront exactes, comme les résultats réels peuvent différer de façon importante des résultats prévus, comme les énoncés prospectifs incluent dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Ces énoncés ne sont valides qu'en date de ce communiqué de presse. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.